



BARÈME DES HONORAIRES

.....
Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

--- De 0 € à 50 000 €	3500 €
--- De 50 001 € à 100 000 €	4500 €
--- De 100 001 € à 500 000 €	5 % du prix de vente TTC
--- De 500 001 € à 1 000 000 €	4 % du prix de vente TTC
--- A partir de 1 000 001 €.....	3,5 % du prix de vente TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

DL immo – Transaction – 63 A rue de Verdun 27210 Beuzeville



02 27 36 67 83



dlimmo.beuzeville@gmail.com